

ARRETE DE CREATION DE STRUCTURE

LE DOYEN DE LA FACULTE DES SCIENCES ET INGENIERIE

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'Assemblée constitutive provisoire de Sorbonne Université ;
- Vu l'arrêté portant délégation de signature en date du 03 juin 2020 du Président de Sorbonne Université à l'attention de M. Stéphane REGNIER en sa qualité de doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie, et notamment son article 1^{er} ;
- Vu l'avis du conseil de la Faculté des Sciences et Ingénierie en date du 18 juin 2020 ;
- Vu l'avis du comité technique en date du 29 juin 2020 ;

ARRETE

Article 1

Il est créé au sein de la Faculté des Sciences et Ingénierie de Sorbonne Université, à compter du 1^{er} juillet 2020, le service général de la Maison pour la science Paris Île-de-France.

Article 2

La Directrice générale de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera diffusé sur le site internet de Sorbonne Université.

Paris, le 07 juillet 2020

Stéphane REGNIER

Doyen de la Faculté des Sciences
et Ingénierie

